
GUIDE D'UTILISATION DU LOGOTYPE UNIQUE

« **CQ - PRODUIT CERTIFIÉ** »,

IDENTIFIANT DE LA CERTIFICATION DE CONFORMITE PRODUIT

● ●
1- LES PRINCIPES GENERAUX
D'UTILISATION DU LOGOTYPE UNIQUE

● ●
2- LE LOGOTYPE UNIQUE

● ●
3- LES CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

● ●
4- INTÉGRATION DU NOM DE L'ORGANISME CERTIFICATEUR

● ●
5- MISE EN PAGE

● ●
6- MISE EN COULEURS

● ●
7- MODALITÉS D'APPLICATION
PARTICULIÈRES

● ●
8- CONTRAINTES DE REPRODUCTION

● ●
9- UTILISATION DU LOGOTYPE UNIQUE
EN COMMUNICATION GÉNÉRALE





Guide disponible auprès de l'ADCCPA • Le Guillaumet • 92046 PARIS LA DÉFENSE CEDEX
et par mail à l'adresse : produit.certifie@gmail.com

NOTES DE VERSION

Dans cette version V3.1 validée le 22 juin 2017 *, les principaux changements suivants ont été apportés :

- Ajout des dispositions relatives à l'ajout du numéro d'enregistrement de la démarche de certification
- Réarrangement des informations affichées en conséquence
- Suppression du chapitre concernant le « contact alimentaire »
- Possibilité d'utiliser le logotype avec sa signature en communication générale

* : Précisions apportées le 30 juin sur la dernière page du document et correction de l'image présentée en page 10 (Adresse du site manquante).

LES PRINCIPES GENERAUX D'UTILISATION DU LOGOTYPE UNIQUE

- Le logotype unique* ne peut être apposé que sur des produits bénéficiant d'une certification de conformité de produit au sens du décret n° 2007-30 du 5 janvier 2007.
- Le logotype unique ne peut être utilisé par un opérateur qu'après signature d'un contrat de sous-licence délivré par son organisme certificateur.
- L'objectif du logotype unique est de faciliter la lecture de l'étiquetage par le consommateur. Il permet d'identifier clairement les produits certifiés.
- Le logotype unique met en valeur les caractéristiques communicantes issues de l'ensemble des caractéristiques contenues dans le référentiel et certifiées par un organisme certificateur tierce partie.
- Ces informations sont communiquées au consommateur de telle sorte qu'il associe sans équivoque :

- **le produit certifié**

- **les caractéristiques certifiées correspondantes**

- **le logotype unique « CQ - PRODUIT CERTIFIÉ ».**



* Logotype unique « CQ - PRODUIT CERTIFIÉ » : marque collective simple, associée à la démarche de certification de conformité et déposée à l'INPI par les copropriétaires du logotype unique. Ce logotype est approuvé par les pouvoirs publics par l'arrêté du 30 juin 2008, selon les dispositions de l'article R. 641-66 du code rural.

LE LOGOTYPE UNIQUE

Voici le logotype de certification que vous allez utiliser sur les emballages de vos produits et dans tous documents ou supports de communication.

Ce logo correspond aux attentes formulées tant par les professionnels que par les consommateurs, à savoir :

- Un impact fort.
- Un positionnement explicite sur le rôle de ce mode de valorisation des produits agricoles ou alimentaires.



**La garantie d'une qualité
définie et contrôlée**

LES CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

Au moins deux des caractéristiques certifiées enregistrées, doivent être présentes aux yeux des consommateurs dans le même champ visuel que celui du logotype.

Le nombre de caractéristiques et la quantité de textes nécessaires pour les décrire, peuvent varier fortement d'un produit à l'autre.

C'est pourquoi le cartouche de votre logotype peut être raccourci ou allongé dans sa hauteur.



LES CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES (suite)

Alphabet à utiliser pour les
caractéristiques de certification :

ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZ
abcdefghijklmnopqrstuvwxyz
.,;: /&?!\$%*" "' 1234567890

Caractère choisi : Frutiger roman

Taille des caractères :

à l'échelle de l'exemple ci-contre Titre : tout CAP, corps 12, Texte: CAP et bdc, corps 8 (soit 2/3 du corps du titre). Adresse mail : corps 10,5

Mise en page des caractéristiques de certification :

Textes centrés, approche normale interlignage normal.



INTÉGRATION ORGANISME CERTIFICATEUR

L'organisme certificateur doit apparaître à travers, au minimum, deux éléments devant figurer sous et dans le même champ visuel que les caractéristiques certifiées et le logotype CQ :

- Raison sociale de l'organisme certificateur.

- Adresse de l'organisme certificateur.

Et facultativement :

- Logotype de l'organisme certificateur.

Ces trois mentions doivent se trouver placées après les caractéristiques certifiées. Le logotype de l'organisme certificateur ne doit jamais dépasser le rapport d'échelle ci-contre.

À cette échelle, le logotype doit avoir maximum 16 mm dans sa hauteur.



C.8

16 mm

NB : ces indications sont à adapter homothétiquement au format final

MISE EN PAGE

Nous vous recommandons de n'utiliser qu'un seul type de mise en page du logotype :

- Vertical (à la française).

NB : L'adresse "www.produitcertifie.fr" doit être présentée de manière verticale lors que le logotype est utilisé seul.

Dans les présentations avec un cartouche incluant les autres mentions, l'adresse web peut être mise soit verticale, soit en dessous du logotype en accompagnement des mentions des caractéristiques.



Toutefois, dans certains cas d'applications très contraignants, vous pourrez adapter le logotype : Horizontal (à l'italienne) :



MISE EN COULEURS

Le logotype est réalisé en deux couleurs :

- Rouge : Pantone 186 C. 
- Bleu : Pantone 661 C. 

Les caractéristiques certifiées ainsi que le filet sont alors à réaliser en Pantone 661 C.

Dans le cas où le logotype de l'organisme certificateur est ajouté, il est à imprimer dans ses couleurs originales (en équivalent benday) ou en Pantone 661 C.

Équivalence quadrichromie (benday) de ces deux couleurs :

Pantone 186 C = 91% Magenta + 76% Jaune + 6% Noir.

Pantone 661 C = 100% Cyan + 72% Magenta + 6% Noir.

Les caractéristiques certifiées ainsi que le filet sont alors à réaliser en noir.



MISE EN COULEUR // MONOCHROME

En cas de contraintes d'impression limitant le nombre de couleur à utiliser, voici les adaptations monochromes autorisées.

Toute utilisation de ces adaptations doit faire l'objet d'un accord préalable de votre organisme certificateur.

Rouge 186 C
+ tramé 65%



Enregistrement N°CC/XX/XX

Bleu 661 C
+ tramé 65%



Enregistrement N°CC/XX/XX

Noir
+ tramé 65%



Enregistrement N°CC/XX/XX

MODALITÉS D'APPLICATION PARTICULIÈRES

Dans certains cas, il sera possible de dissocier le logotype « CQ - PRODUIT CERTIFIÉ » des caractéristiques certifiées en respectant deux conditions :

- Un lien sans ambiguïté doit être établi entre le logotype « CQ - PRODUIT CERTIFIÉ » et les caractéristiques certifiées.
- Logotype et caractéristiques doivent être sur le produit et/ou sur un support de communication associé au produit ou présent au moment de l'acte d'achat.

La dissociation peut se faire alors selon 2 blocs :

- Le logotype « CQ-PRODUIT CERTIFIÉ ».
- Les caractéristiques certifiées et les coordonnées de l'organisme certificateur, le logotype de l'organisme certificateur étant facultatif.

Dans ce cas de dissociation, le logotype « CQ - PRODUIT CERTIFIÉ » doit être accompagné de la mention :

« voir caractéristiques ci-dessous ou ci-contre ou sur le côté ou sur le dos » et les caractéristiques certifiées doivent être précédées de la mention « **CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES** » figurant très distinctement des caractéristiques elles-mêmes.



Voir CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES au dos



MODALITÉS D'APPLICATION PARTICULIÈRES (suite)

En cas d'impossibilité de marquage individuel du produit

Pour des raisons de taille, d'absence de conditionnement, de présentation en vrac, de vente à la coupe, etc., il est parfois impossible de marquer individuellement chaque produit mais il existe toujours l'obligation d'informer le consommateur à l'aide du logotype, des caractéristiques et du nom de l'organisme certificateur.

D'autres supports de communication sont alors à utiliser en dehors de l'étiquette tels que:

- panneau présent sur le lieu de vente au moment de l'acte d'achat
- pique-prix planté dans le produit
- marquage sur le suremballage (exemple sur une cagette)
- plaquette

Sur au moins un de ces supports figurent le logotype, les caractéristiques et les informations sur l'organisme certificateur.

A ces marquages indirects, un sticker logotype seul représentant un rappel visuel, pourra être apposé en complément (cas des fruits par exemple).

**Pour des cas d'adaptation non prévus ci-dessus, un dossier de proposition
d'adaptation devra être préalablement soumis à l'ADCCPA par
l'intermédiaire de l'organisme certificateur.**

CONTRAINTES DE REPRODUCTION

Impression sur fond couleur, clair ou foncé :

Nécessité d'isoler le logotype avec un blanc tournant de 1 mm à l'échelle de l'exemple ci-contre.

En cas de difficultés particulières liées à la nature ou à la taille du produit (comme par exemple : étiquetage individuel de fruits ou petits conditionnements) un dossier de proposition d'adaptation devra être soumis préalablement à l'ADCCPA, par l'intermédiaire de l'organisme certificateur.

Coefficient de réduction :

Version à la française : <

Ne pas descendre en dessous de 25 mm de large.

Version à l'italienne :

ne pas descendre en dessous de 26 mm de haut.

Procédés d'impression autorisés :

Tous



UTILISATION DU LOGOTYPE UNIQUE EN COMMUNICATION GENERALE

Sont concernées les publications faites sur tous les supports tels que : *SITE INTERNET, DOCUMENT COMMERCIAL, PLAQUETTE, PLV, PROSPECTUS, TRACTS, ETC.*

Pour toutes ces publications, destinées à recevoir le logotype unique, il doit être établi un lien sans ambiguïté :

- à la référence au cahier des charges validé (type de produit, visuel, dénomination de vente, N° d'enregistrement du cahier des charges, etc.)
- à l'entité ayant signé un contrat de sous-licence pour l'utilisation du logotype, avec l'organisme certificateur concerné.

Dans ce cas de communication, le logotype peut être utilisé soit tel que présenté en page 2, soit accompagné de sa mention signature (tel que ci-dessous).



**La garantie d'une qualité
définie et contrôlée**